



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE RENDU DE LA QUARANTE-NEUVIEME REUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 27 juin 2025

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 27 juin 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quarante-neuvième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De la nécessité de renforcer le suivi des actions prioritaires du Gouvernement avec plus d'impulsion

Le Président de la République a commencé sa communication en revenant sur ce qui a été souligné lors de l'ouverture de la XII^e session de la Conférence des Gouverneurs, consacrée aux enjeux cruciaux du développement social, il est impératif que les recommandations issues de cette session, ainsi que celles restées sans suite aux sessions précédentes, deviennent le fil conducteur des priorités actuelles.

A ce titre, il a réaffirmé que leur mise en œuvre effective doit être au cœur des actions de tous les membres du Gouvernement, chacun dans la sphère de ses attributions. Aussi, est-il fondamental que chaque Ministre prenne, sans délai, les dispositions pratiques requises à travers les mécanismes institutionnels.



existants, en veillant à promouvoir une collaboration dynamique et de proximité entre les entités territoriales décentralisées et le Gouvernement central.

Cette démarche favorisera l'efficacité, la cohésion et la synergie de nos interventions sur le terrain, dans le respect des aspirations profondes de nos concitoyens, en faveur d'un développement durable et inclusif, porté par les valeurs de justice sociale et d'équité dans la redistribution des ressources nationales.

Considérant les efforts consentis ces dernières années, le Président de la République a appelé le Gouvernement à l'urgence de redoubler d'efforts pour la réalisation des actions stratégiques et l'atteinte des résultats escomptés répondant aux attentes légitimes et pressantes de notre peuple.

Il convient de définir, à cet effet, une feuille de route claire, assortie d'indicateurs précis d'actions, de moyens et de résultats, le tout encadré par des échéances strictement établies.

Ainsi, la Première Ministre a été engagée d'organiser une série de réunions sectorielles qui devra jouer un rôle de veille active, de coordination intersectorielle et d'accélération de l'exécution des actions prioritaires.

Sans que cette énumération ne soit exhaustive, l'exercice préconisé couvrira prioritairement les domaines stratégiques ci-après :

- *Le développement des infrastructures de connectivité et d'assainissement dans nos villes ;*
- *L'aménagement des pôles agro-pastoraux, leviers de la transformation structurelle du secteur agricole et d'attraction des investissements connexes ;*
- *Le renforcement des infrastructures énergétiques et d'appui aux activités de production agricole et industrielle ;*
- *La promotion de l'entrepreneuriat, la création d'emplois durables et le soutien à plus de 2.600 petites et moyennes industries, moteurs de la compétitivité nationale et de la diversification économique ;*
- *Le suivi rigoureux et l'encadrement des mesures prioritaires destinées à améliorer le climat des affaires ;*



- *La mise en œuvre des réformes dans les services publics, notamment la justice, la santé, l'éducation et la sécurité, ainsi que la modernisation de l'administration dans son ensemble.*

Dans le souci collectif d'agir avec méthode, célérité et rigueur pour transformer ces engagements en réalisations tangibles au bénéfice de la Nation, le Président de la République a chargé la Première Ministre d'organiser, dès la semaine prochaine, en étroite collaboration avec son Cabinet, la tenue des premières réunions d'orientation, de coordination et d'impulsion.

Un suivi rigoureux sera de mise par des Conseils des Ministres restreints sur des thématiques particulières pour des prises des décisions.

2. De la finalisation de la phase 1 du Programme de Développement des 145 Territoires

A ce sujet, le Président de la République a tenu à rappeler que le Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T) incarne la vision d'un développement à la base, équitable, inclusif et durable, telle qu'il l'a toujours voulu. Ce programme, sans précédent par son envergure et sa portée sociale, vise à corriger les inégalités historiques entre les milieux urbains et ruraux, et à ancrer durablement la présence de l'Etat dans tous les territoires de notre pays.

Dans sa phase 1, le PDL-145T a porté prioritairement sur la construction des écoles, de centres de santé et de bâtiments administratifs, dans l'ensemble des territoires de la République. Ces infrastructures sont appelées à transformer profondément la vie quotidienne de nos populations.

Pour le Président de la République, tous les ouvrages prévus dans cette première phase doivent être livrés au plus tard le 31 décembre 2025.

Cet échéancier avait été clairement réaffirmé parmi les résolutions de la XII^e session de la Conférence des Gouverneurs de province, où il avait été pris la décision de mettre fin à la première phase du programme à la date précitée.

Cependant, à l'analyse des taux de réalisation actuels, il apparaît que certains retards pourraient compromettre le respect des délais si des mesures correctives immédiates ne sont pas prises.



Le succès de cette première phase est capital pour la crédibilité du Programme, mais surtout pour la confiance de nos concitoyens dans la capacité de l'Etat à transformer concrètement leur vécu quotidien. Il est donc impératif que la parole donnée devienne un acte accompli.

En vue d'assurer la stricte mise en œuvre des engagements pris, le Président de la République a engagé la Première Ministre, en sa qualité de Coordinatrice de l'action gouvernementale, de mobiliser sans délai l'ensemble de Ministres concernés, au premier rang desquels le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, afin de mettre toutes les batteries en marche pour que tous les ouvrages de la phase 1 soient complètement achevés et livrés dans le délai imparti, soit au plus tard le 31 décembre 2025.

Il est attendu, sous l'encadrement du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, que chaque Gouverneur de Province s'implique personnellement, aux côtés des agences d'exécution, pour accélérer les travaux restants et lever tous les goulots d'étranglement identifiés.

Un rapport d'étape d'évaluation détaillé sera présenté dans 60 jours au sein d'un Conseil des Ministres restreint.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- *la grande satisfaction de la population de la province de la Tshopo après la tenue de la cérémonie des rituels coutumiers de réconciliation entre les communautés Mbole et Lengola, qui présage le retour de la paix dans les localités victimes des hostilités ayant duré trois ans ;*



- *des réactions et commentaires en sens divers, consécutifs à la signature du mémorandum d'entente entre le Chef d'État-Major Général de l'armée ougandaise et son homologue Congolais, qui prévoit l'élargissement des opérations de mutualisation des forces, notamment dans les territoires de Mambasa, Djugu, Mahagi et Aru, dans la province de l'Ituri, dans l'objectif de traquer tous les groupes armés qui écument la zone ;*
- *l'attente de la signature de l'accord de paix entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda ce 27 juin 2025 à Washington DC, en présence du Secrétaire d'Etat américain Marco Rubio.*

Au sujet de la poursuite de la mise en œuvre de la Réforme de la Police Nationale, il a annoncé la tenue à Kinshasa, du 21 au 24 juillet 2025, de la toute première session du Conseil Supérieur de la Police, qui sera présidée par le Président de la République, Chef de l'État.

Cet organe consultatif du Gouvernement en matière de Police et de Sécurité a pour mission d'émettre ses avis sur toute question touchant à la réglementation générale, à la formation et au renforcement des effectifs, à la discipline, à la carrière et à la rémunération du personnel de la Police nationale. Il réunit le Commandement Général, l'Inspection Générale ainsi que les 26 Commissaires provinciaux de la Police.

Sur un autre chapitre, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a précisé avoir lancé l'opération Ndobu à Kisangani, dans la province de la Tshopo, le 23 juin 2025, ainsi que la vulgarisation des textes légaux sur les Comités provinciaux et locaux de sécurité, dans le cadre de la gouvernance sécuritaire à la base, rendant ainsi responsables les communautés et le citoyen organisé à travers les forces vives de la société civile.

Dans la même perspective, il a remis au Commissaire Général de la Police Nationale Congolaise le Centre de formation de Kapalata, qui vient d'être réhabilité aux fins de répondre au déficit des effectifs des éléments de la Police à travers toutes les provinces du pays où il est encore enregistré des cas de banditisme et de criminalité. À cet effet, il a enjoint le Commissaire Général de la Police nationale de communiquer, dans un bref délai, le début de la première session de formation dans ce Centre qui a une capacité d'accueil de 2.000 apprenants.



Quelques cas de catastrophes et sinistres ainsi que les mesures y afférentes ont également fait l'objet du rapport présenté par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, et qui l'a terminé par la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation sécuritaire et des opérations de défense sur terrain.

D'une manière générale, il s'est observé une certaine accalmie dans les zones touchées par les violences armées.

Sur un autre front, les opérations conjointes menées par les FARDC et l'UPDF contre les terroristes ADF/MTM, désormais étendues à d'autres groupes armés de l'Ituri réfractaires au processus P-DDRCS, se poursuivent sans relâche.

Dans le Nord-Kivu, il a été signalé l'intensification de la traque des terroristes ADF/MTM, désormais fragmentés en petits groupes mobiles au sein de la forêt de Manguerejipa, dans le secteur de Bapere (territoire de Lubero), en vue de les neutraliser et de prévenir les massacres de populations isolées.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique

Au nom du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale en mission, la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a brossé la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo.

En ce qui concerne le Mpox, il s'est observé, par rapport à la semaine passée, la poursuite de la diminution à la 24^{ème} semaine de cas suspects passant de 599 à 394. Cette tendance se consolide depuis cinq semaines consécutives.



Pour ce qui est du Choléra, la tendance à la 24^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une hausse du nombre des nouveaux cas passant de 1.093 à 1.271 cas suspects dont 36 décès, soit une létalité de 3% contre 3,2% à la 23^{ème} semaine. La province du Sud-Kivu reste la plus touchée au cours de cette période avec 33% de cas de tout le pays.

Les plans de riposte ainsi que tous ses dispositifs d'intervention contre ces deux épidémies sont opérationnels.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Note d'information relevant du secteur de l'Economie nationale

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a présenté au Conseil le modèle économique Couloir Vert Kivu – Kinshasa adapté au cadre d'intervention créé par les dernières innovations légales et réglementaires afin de faciliter la priorisation des investissements et la mobilisation des financements, y compris ceux des partenaires extérieurs et de la finance carbone.

Un régime de facilités et avantages fiscaux, parafiscaux, et douaniers est prévu conformément à la législation en vigueur en la matière ainsi que la création, dans le cadre d'un contrat PPP d'un organisme (ou d'un consortium d'organismes) délégataire(s) assurant les tâches d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de gestion, en ce compris les modalités d'implantation des projets et de participation du secteur privé.

Afin de s'éloigner des modèles existants dans lesquels les grandes entreprises d'exploitation agricole et minière se trouvent, il a précisé que le modèle économique proposé combine les activités agricoles, la transformation industrielle des produits agricoles, le transport fluvial avec des unités devant incorporer un certain taux de biocarburants, les énergies renouvelables et la finance carbone.

L'articulation principale sera la stimulation de la transformation locale, la création de la valeur ajoutée dans le corridor Kivu-Kinshasa pouvant attirer des investissements verts.



Le modèle proposé se focalise sur :

1. *La relance de la production agricole, préférence étant donnée aux matières premières des biocarburants, des produits transformables en biens destinés à l'exportation ;*
2. *La transformation locale des produits agricoles en biocarburants, biens semi transformés et biens finis exportables, dérivés pour l'alimentation de bétail, etc. ;*
3. *La construction des unités fluviales et l'utilisation des biocarburants par des unités fluviales adaptées à ce type de carburant ;*
4. *La modernisation des routes nationales RN2 et RN4 ;*
5. *La réhabilitation des routes provinciales et de desserte agricole liées au trafic fluvial ;*
6. *L'augmentation de l'offre de l'énergie électrique grâce aux énergies renouvelables.*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a annoncé qu'une mission d'évaluation par une équipe interministérielle sera organisée dans les meilleurs délais pour fournir une cartographie précise des interventions envisageables à court terme à partir des initiatives et programmes du Gouvernement déjà en cours, prioritairement dans la région entre Beni et Yangambi.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur de la Pêche

Le Ministre de la Pêche et Elevage a, pour sa part, informé aux membres du rapatriement de trois (03) chalutiers pour la pêche maritime et cinq (05) bateaux de pêche pour les eaux fluviales de l'Egypte vers la République Démocratique du Congo commandés par notre Gouvernement en exécution de son programme pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Construits par la société Pyriant, partenaire des Etablissements Yetu ayant signé le contrat avec le Gouvernement Congolais en 2023, ces navires ont quitté le chantier naval de Damietta en Egypte le 05 juin 2025. Ils ont fait une escale technique à Nouadhibou, en République Islamique de Mauritanie, en vue de l'approvisionnement en carburant.



Le Ministre de la Pêche et Elevage a rassuré qu'il surveille au quotidien par GPS les mouvements de cette flotte de pêche dans son parcours en mer. Et des dispositions sont prises avec la province du Kongo Central pour son accostage et son gardiennage à Boma en attendant leur mise en service.

Revenant sur la gestion de ce long processus, il a brossé les nombreux défis qui ont été gérés pour atteindre l'étape du rapatriement de cette flotte de pêche dans notre pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 48^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 20 juin 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

IV.1. Projets d'Ordonnances-Lois

Au nom du Ministre du Commerce Extérieur en mission, le Ministre de la Formation Professionnelle a soumis au Conseil, pour examen et adoption, deux projets d'Ordonnances-Lois, à savoir :

1^o Projet d'Ordonnance-Loi portant ratification de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

2^o Projet d'Ordonnance-Loi portant ratification de l'Accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Il a précisé que ces textes de lois permettraient au Gouvernement de répondre au besoin de l'insertion de notre pays dans le système commercial international et de bénéficier de nombreux avantages qui s'en dégagent, notamment, la réduction des coûts du commerce, l'augmentation des échanges commerciaux et la croissance économique.

En simplifiant et en accélérant les procédures douanières et frontalières, ces mécanismes peuvent diminuer les délais et les coûts liés à l'importation et à l'exportation de marchandises, mais aussi, servir de catalyseur



développement d'une réforme plus large de la pêche au niveau régional et national, la protection des stocks de poissons, la promotion du développement durable de la pêche, et la lutte contre la pêche illégale.

Après débats et délibérations, ces projets d'Ordonnances-Lois ont été adoptés.

Commencée à 15h13', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h08'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Noëlla AYEGANAGATO NAKWIPONE
Ministre de la Jeunesse et d'éveil patriotique

